

Qui peut être candidat ?

L'ensemble des personnels paramédicaux titulaires, stagiaires ou contractuels, en fonction au CHU à la date du scrutin.



Les professionnels exerçant au sein des instituts et des écoles rattachés au CHU.

Comment être candidat ?

Pour être candidat, il suffit de vous procurer la lettre de candidature mise à disposition dans votre service, auprès de votre cadre, sur Intranet, à la Direction des Soins ou à la Direction des Ressources Humaines et des Formations.



Renvoyez-la ensuite à la Direction des Ressources Humaines et des Formations.

Attention, date limite d'envoi :
vendredi 25 juillet 2014 (17h)

Comment voter ?

Que vous soyez chez vous, ou au travail, vous pouvez voter !
Munissez-vous de votre clé IN du projet d'établissement.



Connectez-la à votre ordinateur et accédez à l'interface de vote. Vous allez recevoir à domicile, environ 10 jours avant l'ouverture du bureau de vote numérique et de l'urne électronique, vos identifiants et mot de passe avec une notice explicative. Laissez-vous guider...

Souci de connexion ?

Si vous rencontrez des soucis de connexion ou autres difficultés, n'hésitez pas à contacter le numéro vert d'assistance qui vous est proposé sur la lettre contenant vos identifiants.



Si vous n'avez pas reçu vos identifiants, si vous avez perdu votre carte IN, ou si elle ne fonctionne pas, contactez la Direction des Soins ou la Direction des Ressources Humaines et des Formations (DS: 68062, DRHF: 68619).



EXCLUSIF :
VOTE NUMÉRIQUE !

LA CSIRMT

Élections pour le renouvellement des membres

C Commission de
S Soins
I Infirmiers de
R Rééducation et
M Médico-
T Techniques



du 15 septembre 8h au 22 septembre 8h

Qu'est-ce que c'est ? Ça fonctionne comment ?

RESULTATS :
LUNDI 22 SEPTEMBRE
9h !

C'est une instance professionnelle régie par le décret du 26 décembre 2005.

La commission est composée de 40 professionnels :
infirmiers et cadres, rééducateurs et cadres, médico-techniques et cadres, aides-soignants et auxiliaires de puériculture. Les membres de la commission sont élus par leurs pairs et représentent leur profession dans le groupe hospitalier.

Ils remontent les préoccupations concrètes et les préconisations pratiques des paramédicaux.

Ils sont relais d'informations et acteurs du changement. Ils font valoir la place des paramédicaux dans la mise en œuvre d'une politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.

